Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne

Olympe de Gouges — 1791, Discours
Olympe de Gouges
Recueil de discours, p. 4

OLYMPE DE GOUGES

Homme, es-tu capable d'être juste ?

C'est une femme qui t'en fait la question ; tu ne lui ôteras pas du moins ce droit.

Dis-moi : qui t'a donné le souverain empire d'opprimer mon sexe ?

Ta force ? Tes talents ?

Observe le Créateur dans sa sagesse ; parcours la nature dans toute sa grandeur, et donne-moi, si tu l'oses, l'exemple de cet empire tyrannique.

Remonte aux animaux, consulte les éléments, étudie les végétaux ; cherche, fouille et distingue, si tu le peux, les sexes dans l'administration de la nature.

Partout tu les trouveras confondus, partout ils coopèrent avec un ensemble harmonieux à ce chef-

d'œuvre immortel.

L'homme seul s'est fagoté un principe de cette exception.

Bizarre, aveugle, boursouflé de sciences et dégénéré, dans ce siècle de lumières et de sagacité, il veut commander en despote sur un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles ; qui prétend jouir de la Révolution et réclamer ses droits à l'égalité.

Les mères, les filles, les sœurs, représentantes de la nation, demandent d'être constituées en Assemblée nationale.

Considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de la femme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, elles ont résolu d'exposer dans une déclaration solennelle les droits naturels, inaliénables et sacrés de la femme.

ARTICLE PREMIER

La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droits.

ARTICLE III

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation, qui n'est que la réunion de la femme et de l'homme.

ARTICLE VI

La loi doit être l'expression de la volonté générale ; toutes les citoyennes et tous les citoyens doivent concourir personnellement, ou par leurs représentants, à sa formation.

ARTICLE X

La femme a le droit de monter sur l'échafaud ;

elle doit avoir également celui de monter à la tribune.